

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 149/2022

A la Société Général Investment Services Sarl (GIS)

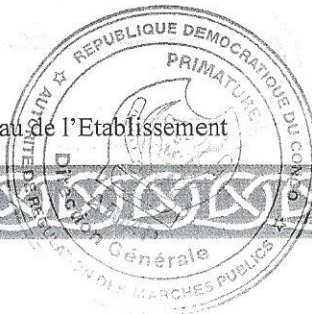
Après avoir reçu le contrat n° 010/S/PM/CGIG/2018, conclu avec la Cellule de Gestion des Immeubles du Gouvernement, pour un montant total hors taxe de francs congolais trois cent quarante un millions cinq cent dix-sept mille cent quatre-vingt-huit, vingt-sept centimes (CDF 341.517.188,27) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 12/07/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement



Directeur Général